

# Mieux appliquer le droit pénal européen

## Formation du personnel des tribunaux de l'ERA

*Gel et confiscation*  
*Règlement 2018/1805,*  
*DC 2003/577 et DC 2006/783*



Co-funded by the  
Justice Programme  
of the European Union



# Reconnaissance mutuelle en matière pénale

---

- Ne coïncide pas avec l'harmonisation partielle
- N'attribue pas de compétence
- Traite d'êtres humains ayant leurs propres droits (NB : juristes UE !)

# Article 82, paragraphe 1 – examen plus précis

---

- Coopération judiciaire fondée sur la reconnaissance mutuelle
- Approximation
- Mesures visant à :
  - A. assurer la reconnaissance
  - B. prévenir/régler les conflits de compétence
  - C. soutenir la formation du personnel judiciaire
  - D. faciliter la coopération

# Article 82, par. 2 du TFUE

---

- Règles minimales pour faciliter la reconnaissance mutuelle :
  - A. admissibilité mutuelle des preuves
  - B. droits des individus dans la procédure pénale
  - C. droits des victimes de crimes
  - D. tous autres aspects

# Distinctions

---

- Règlement 2018/1805 et DC 2003/577 + 2006/783
- Gel (provisoire)
- Confiscation (définitive)
- Autorité d'émission vs d'exécution

# Gel et confiscation - Exercices

---

- **Identifiez les autorités compétentes d'exécution suivantes et les langues à utiliser dans le certificat :**

I. Le procureur de Bologne, en Italie, souhaite geler deux Ferrari appartenant à une organisation mafieuse également active à Liège, en Belgique.

II. Les autorités irlandaises reçoivent une demande de confiscation du Luxembourg concernant les produits du blanchiment de fonds investis à Cork.

III. Un procureur espagnol qui a poursuivi avec succès un groupe de contrefacteurs a récemment obtenu des informations selon lesquelles des millions d'euros sont placés dans une banque de Copenhague.

IV. Dans quels cas votre réponse sera-t-elle différente après l'échéance du 19 décembre 2020 ?

# Procès par contumace - > MAE, voir <https://www.inabsentieaw.eu/>

---

- La DC 2009/299 modifie la DC 2202/584
- Notion usuelle de *contumace*
- Réduction des refus conditionnels :
  - Cité en personne + a décidé de ne pas venir
  - A mandaté un avocat
  - S'est vu notifier la décision + droit à un nouveau procès
  - Sera informé + droit à un nouveau procès

# Difficultés pratiques

---

- Signification autonome de concepts du droit de l'Union : quels concepts ? Quelle signification ? Possible divergence avec des juridiques nationaux ?
- Difficultés avec :
  - Procès *par contumace*
  - procès aboutissant à la décision (4(1)) (C-571/17 PPU)
  - Citations (4(1)(a)) (Dworzecki, C-108/16 PPU)
  - Défense par un avocat mandaté (art. 4(1)(b))
  - Signification du jugement (art. 4(1)(c))
  - Droit à un nouveau procès (art. 4(1)(d))



# L'autorité judiciaire d'émission

---

- Notion d'autonomie
- 10 novembre 2016, Affaire C-452/16 PPU, Poltorak
- 9 octobre 2019, Affaire C-489/19 PPU, NJ
- 12 décembre 2019, Affaire C-627/19 PPU, Openbaar Ministerie c/ ZB